

M^{re} la construction

Le surveillant De l'école intercommunale
Des Ecoles, intercommunale entre les
communes Du Chambon - De Lence et De Mazer
S' Vay a l'honneur De vous adresser un rapport
Détailé sur les travaux exécutés et en cours
d'exécution.

Rapport Du surveillant

- 1^o Les piquetage ^{Des fondations} a été fait sur l'emplacement Désigné
et accepté par l'Administration par les soins De
l'Architecte
- 2^o Les fondations ont été exécutées par
l'entrepreneur sur les ordres De l'Architecte et
conformément aux plans et Devis
- 3^o Les murs Des fondations ont été faits avec une
augmentation De largeur D'épaisseur De 0,20 m^{tr}
10^{cm} d'ancien De 0,10 m^{tr} D'après les ordres De MM
les maires intéressés et De M^{re} l'Architecte
- 4^o Les Dimensions Du bâtiment ^{principale et d'appui} ont été portées
aux plans ont été suivies
- 5^o La maçonnerie Des fondations a été faite en
pierre brute De la région conformément
aux cahiers Des Charges
- 6^o Le dosage De la chaux a été rigoureusement
observé.
- 7^o Le blocage ou remplissage Des murs a été
également fait D'après les prescriptions D'usage
- 8^o Le solivage Du rez De Chaussée également
Les premières pierres Des ouvertures De
la salle De classe sont placées (façade
principale sud-est.

Syndicat d'Initiative

DU CHAMBON-DE-TENCE

(HAUTE-LOIRE)

DÉVELOPPEMENT DU TOURISME
PROTECTION DE LA PÊCHE

BUREAU

de
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

La Correspondance doit être adressée au
SECRÉTAIRE DU SYNDICAT D'INITIATIVE

sans désignation de nom

PRIÈRE DE JOINDRE UN TIMBRE
POUR LA RÉPONSE

Le Chambon-de-Tence, le

191

Une modification a été
apportée d'après l'observation
de M^{rs} les maires et acceptée
par l'architecte
Les ouvertures de la façade
principale portées au plan
sont respectivement de 2 mètres
de largeur ^{sur} 10. de hauteur
~~elles ont été~~ La largeur a
été réduite à 1,20 et la hauteur
maintenue.

Je crois que cette modification
est de toute nécessité, vu l'altitude
et la situation. Les lieux, mais
comme le surveillant n'a pas vu
au chapitre pour donner son
avis, il se contente de signaler à
M^r l'inspecteur, la dérogation qui a
eu lieu d'apporter au plan et qui
peut être rétablie si il y a lieu
Messieurs les Maires et M^r l'architecte
doivent se rendre sur les lieux le
mercredi prochain à 10 heures matin
pour vérifier les travaux exécutés
et apporter de nouvelles modifications
si elles paraissent utiles
Ils ont manifesté le vif désir d'avoir
la présence de M^r l'inspecteur primaire
ou de tout autre Délégué de
l'Administration, si toutefois c'est possible
Le surveillant a surveillé les travaux
tous les jours

23 SEP. 1913

INSPECTION PRIMAIRE
D'YSSINGEAUX

L'Inspecteur Primaire d'Yssingeaux
à Monsieur Charvignon, à La Bourgeha.

J'ai l'honneur de vous accusé
réception de votre rapport en date du 21
courant et relatif à la construction
d'une école aux Eyracuds. Je vous
remercie des renseignements que vous
me donnez à ce sujet.

Je vous serais très obligé, en cas
où des modifications importantes seraient
apportées aux plans, en cours d'exécution,
de vouloir bien m'en informer.

Il ne me sera pas possible d'assister
à la réunion que vous me signalez
pour mercredi prochain; mais vous
pourrez prendre acte des décisions qui
seront prises et me les communiquer
ensuite.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance
de mes meilleurs sentiments.

L'Inspecteur Primaire

C. Dupuy

19 FEV. 1914

Monsieur Charreyron,

Je vous ai écrit le 3 courants pour
vous demander quelques renseignements au
sujet de travaux de construction de l'école
de Eyraud, afin de pouvoir faire des propositions
pour le versement d'un à-compte sur la
subvention de l'Etat en faveur de la C^{te}
de Mezel Sevy.

Je vous serai très obligé de me donner
les mêmes renseignements en ce qui concerne
la C^{te} de Charreyron-de-Trece.


Bien cordialement à vous et remerciements
anticipés.

L'Inspecteur Primaire

C. Dupré

Le Maire de Nogent-Saint-Voy a l'honneur de
faire parvenir à Monsieur Charvreyrou ancien instituteur
le montant de ses honoraires vus par la Cure pour la surveillance
des travaux de construction de l'école mixte inter-calle
de Eyraudot, et l'informe également que le conseil municipal
dans la séance de samedi dernier lui a voté un supplé-
ment de 50^f pour cette part de la Cure de Nogent-S-Voy.
Pierre en même temps de toucher le mandat ci joint
avant fin février en raison de la clôture fin prochain
de cet exercice en cours de 1913.

Respectueusement le meilleur



Charvreyrou

Par les bons soins de son collègue et ami Pierre